



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts:

Thierry Michel, conseiller communal,
chef du Dicastère de la sécurité publique
(032 / 886 43 40 – Thierry.Michel@ne.ch)

Maj Jean-Blaise Curtit, commandant du Centre de secours
(079 / 417 67 23 - jb.curtit@net2000.ch)

Mise en place d'une fonction d'officier du jour dans la défense incendie

Conformément à la législation cantonale, la défense incendie du Val-de-Travers est formellement composée de deux entités. Un corps de sapeurs-pompiers (CSP), qui constitue le premier échelon de l'intervention pour toutes les missions en matière de défense contre l'incendie ou en cas d'inondation, et un centre de secours (CS) qui a pour tâche de renforcer le CSP par des renforts en personnels et en moyens lourds, notamment pour l'extinction (tonne-pompe) et le sauvetage (échelle motorisée). Le CS dispose en outre de personnels formés et de moyens spécifiques pour la lutte contre les hydrocarbures (endiguement, colmatage, récupération, mise en sécurité) et les secours routiers (désincarcération).

Ce système a été pensé dans les années 1960, lorsque qu'il y avait un CS par région pour plusieurs CSP, et n'est plus adapté à la réalité du terrain. Bien que complémentaires, deux entités de secours qui travaillent en étroite collaboration sur le même périmètre d'intervention nécessitent un système avec plusieurs responsables sur les lieux du sinistre, chaque entité disposant de son propre chef d'intervention. Afin de clarifier la situation, la défense incendie du Val-de-Travers a mené différents processus de rapprochement depuis 2009, notamment avec le regroupement des deux états-majors, et a déjà abouti, dans les faits, à une organisation unique composée d'entités complémentaires.

Dans le but de simplifier et d'améliorer la gestion de l'intervention sur les lieux de sinistre, en particulier lors d'événements importants, une formation d'officier du jour a été lancée au début de cette année. L'officier du jour est un milicien qui interviendra sur toutes les interventions majeures afin d'encadrer et appuyer les intervenants dans leurs prises de décisions. Il devra être capable de gérer tous les types

d'intervention (feu, inondation, sauvetage, hydrocarbure, désincarcération) et sera le répondant envers les autres partenaires de la sécurité publique (ambulances, protection civile, police,...) et envers les tiers (victimes, médias, autorités,...).

Les responsabilités qui sont actuellement réparties entre deux chefs d'intervention lors d'un sinistre seront dès lors clarifiées et concentrées sous la direction d'un seul officier. Afin de parvenir à assumer cette fonction astreignante, 11 officiers expérimentés du CSP et du CS, déjà au bénéfice d'une solide formation, ont suivi durant 6 mois les cours spécifiques mis en place en février 2011. Cette formation exigeante s'achèvera par une journée d'exercices le samedi 27 août 2011, entre 08h00 et 17h00, qui seront effectués en différents endroits de la commune.

Le dicastère de la sécurité publique et le commandant du centre de secours restent à disposition des représentants des médias pour de plus amples renseignements ou pour les accueillir lors de cette journée (les contacts figurent dans l'en-tête).

Val-de-Travers, le 25 août 2011

LE CONSEIL COMMUNAL